



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition partie 3 du mois d' Août 2018**

**PRÉFECTURE****CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS***Pôle prévention, police administrative et sécurité*

Arrêtés relatifs à la commission du 27 juin 2018, portant autorisation, renouvellement et modification d'installation de systèmes de vidéoprotection Page 1494

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ***Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté n° 2018-458 en date du 23 août 2018 relatif à la fixation des dates d'ouverture des vendanges et des dates de la fin la cueillette pour l'année 2018 et son annexe Page 1516

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES***Service Environnement - Unité gestion installations classées pour la protection de l'environnement, déchets*

Arrêté préfectoral n° IC/2018/113 en date du 21 août 2018 portant renouvellement de la Commission de suivi de site (CSS) pour le site de la société ARF à VENDEUIL Page 1518

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE***Secrétariat Général*

Arrêté n° 2018-456 en date du 13 Juillet 2018 relatif à la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des agents de la fonction publique territoriale et établissements non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Aisne pour la Ville de SOISSONS Page 1521

Arrêté n° 2018-457 en date du 13 Juillet 2018 relatif à la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des agents de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois Page 1523

## PRÉFECTURE

### CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS

*Pôle prévention, police administrative et sécurité*

Arrêtés relatifs à la commission du 27 juin 2018, portant autorisation, renouvellement et modification d'installation de systèmes de vidéoprotection

Arrêté n° 2018/0083 en date du 06 août 2018

Monsieur Jean-Marie CARRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé Agglomération du soissonnais – complexe aquatique, allée des Bains du Lac 02200 MERCIN-ET-VAUX.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Edith COUPIN (Directrice), allée des Bains du Lac 02200 MERCIN-ET-VAUX.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0084 en date du 06 août 2018

Monsieur Jacques LIEGEY est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif, 02190 GUIGNICOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jacques LIEGEY (Président), 24 rue de Prouvais 02190 GUIGNICOURT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0086 en date du 06 août 2018

Monsieur Sébastien C ARVALHO est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Bar de l'Hôtel de Ville, 6 rue Porte de Reims 02860 BRUYERES EET MONTBERAULT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Sébastien CARVALHO (Gérant), 6 rue Porte de Reims 02860 BRUYERES EET MONTBERAULT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0087 en date du 06 août 2018

Monsieur Jonathan STENNIER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SARL Saint Féréol, 60 avenue du Général de Gaulle 02400 ESSOMES SUR MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jonathan STENNIER (Directeur), 60 avenue du Général de Gaulle 02400 ESSOMES SUR MARNE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0090 en date du 06 août 2018

Madame Estelle SEIGNEZ est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SELARL Pharmacie SeigneZ, 54 rue de Tergnier 02800 BEAUTOR.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Estelle SEIGNEZ (Pharmacien titulaire), 54 rue de Tergnier 02800 BEAUTOR.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0091 en date du 06 août 2018

Madame Monique LEFEVRE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SARL LEFEVRE, snack AXO'Plage 02000 MONAMPTEUIL.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Monique LEFEVRE (Gérante), hameau des Moulinets 02000 MONAMPTEUIL.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0092 en date du 06 août 2018

Monsieur Christian VANNOBEL est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de Sissonne – école maternelle, 6 rue du Moulin Rouge 02150 SISSONNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Christian VANNOBEL, 12 place de l'Hôtel de Ville 02150 SISSONNE..

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0093 en date du 06 août 2018

Monsieur Christian VANNOBEL est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de Sissonne – école primaire, 13 rue Guillaume Dupré 02150 SISSONNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Christian VANNOBEL, 12 place de l'Hôtel de Ville 02150 SISSONNE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0094 en date du 06 août 2018

Monsieur Grégory PAQUET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SOJECHAL – Poivre Rouge, 8 rue Jean-Jacques Rousseau 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Grégory PAQUET (DG), 8 rue Jean-Jacques Rousseau 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0096 en date du 06 août 2018

Monsieur Vincent POLLART est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SARL PVA - Easycash, rue Antoine Parmentier 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Vincent POLLART (Gérant), 59 Route Nationale 62860 MARQUION.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0100 en date du 06 août 2018

Monsieur Emmanuel BERTHELOT est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Compagnie Européenne de la chaussure – La Halle, ZAC Champs du Roy 02000 CHAMBRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Emmanuel BERTHELOT (Responsable Maintenance Sécurité Travaux), 28 avenue de Flandre 75019 PARIS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0102 en date du 06 août 2018

Monsieur Jean-Christophe CARLIER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Mairie de Cerizy, 1 rue de l'Eglise 02240 CERIZY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Christophe CARLIER (Maire), 6 rue de l'Eglise 02240 CERIZY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0103 en date du 06 août 2018

Monsieur Yves BRUN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune d'Athies sous Laon, 71 rue des Ecoles 02840 ATHIES SOUS LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Yves BRUN (Responsable sécurité Maire), place du 11 novembre 1918 02840 ATHIES SOUS LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0104 en date du 06 août 2018

Monsieur Bernard NUTTENS est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de Lévergies, 23 rue Marie Trocmé 02420 LEVERGIES.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bernard NUTTENS (Maire), 5 hameau de Prezelles 02420 LEVERGIES.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0105 en date du 06 août 2018

Monsieur Bernard NUTTENS est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de Lévergies - école, rue Neuve 02420 LEVERGIES.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bernard NUTTENS (Maire), 5 hameau de Prezelles 02420 LEVERGIES.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0106 en date du 06 août 2018

Madame Fanny FOISSEY HAYEK est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie du Centre, 1 rue Victor Basch 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Fanny HAYEK (Pharmacien titulaire), 3 – 3 bis rue Victor Basch 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0107 en date du 06 août 2018

Monsieur Antoine CORNIQUET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SELARL Pharmacie Centrale Tergnier, 11 boulevard Gambetta 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Antoine CORNIQUET (Gérant), 11 boulevard Gambetta 02700 TERGNIER.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0108 en date du 06 août 2018

Madame Julie DESSEAUX est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Le Richelieu, 47 rue du Grand Montoir 02600 VILLERS-COTTERETS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Julie DESSEAUX (Gérante), 47 rue du Grand Montoir 02600 VILLERS-COTTERETS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0109 en date du 06 août 2018

Monsieur Yannick LEFEVRE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Au Petit Couvron, 34 rue du Colonel Chépy 02270 COUVRON AUMENCOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Yannick LEFEVRE (Gérant), 34 rue du Colonel Chépy 02270 COUVRON AUMENCOURT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0110 en date du 06 août 2018

Monsieur Jean-Michel QUINT est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à La Rotonde, 23 place de l'Hôtel de Ville 02300 CHAUNY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Michel QUINT (Gérant), 23 place de l'Hôtel de Ville 02300 CHAUNY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0111 en date du 06 août 2018

Monsieur Lionel BRETON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Groupe GIFI, rue Marcel Paul – ZAC de Chevreux 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Lionel BRETON (Responsable Sûreté, Audit et Contrôles), ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0112 en date du 06 août 2018

Le chargé de sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé au CIC Nord Ouest Mobilbank Hirson, place Carnot 02500 HIRSON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de CM CIC SERVICES SECURITE RESEAUX, 34 avenue du Wacken 67000 STRASBOURG.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0113 en date du 06 août 2018

Monsieur Rémi DEBLED est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à SCI des amis – Hôtel du Tramway, 11 place de Droits de l'Homme 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Rémi DEBLED (Gérant), 11 rue de Mauregny 02840 COUCY LES EPPES.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0114 en date du 06 août 2018

Monsieur Roger LURIN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Mairie de Séraucourt, place Jean Gogny 02790 SERAUCOURT LE GRAND.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Roger LURIN (Maire), place Jean Gogny 02790 SERAUCOURT LE GRAND.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0115 en date du 06 août 2018

Monsieur Michael LANCELLE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à La Maison Blanche, 2 avenue de Compiègne 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Michael LANCELLE (Gérant), 2 avenue de Compiègne 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0116 en date du 06 août 2018

Madame Blandine SCHOELLEN est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Pharmacie Victor Hugo, 31-6 boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Blandine NAVEL (Pharmacienne), 31-6 boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0117 en date du 06 août 2018

Monsieur Alain VAN RULLEN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Le Kraken Pub, 16 boulevard Léon Blum 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Alain VAN RULLEN (Gérant), 16 boulevard Léon Blum 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0118 en date du 06 août 2018

Monsieur Lionel BRETON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Groupe GIFI, avenue de l'Europe 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Lionel BRETON (Responsable Sûreté, Audit et Contrôles), ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0119 en date du 06 août 2018

Monsieur Paul PREVOST est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Commune de Sommette-Eaucourt, 12 rue de l'Eglise 02480 SOMMETTE-EAUCOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Paul PREVOST (Maire), 12 rue de l'Eglise 02480 SOMMETTE-EAUCOURT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0120 en date du 06 août 2018

Madame Cécile YE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Elise Mode, 3 boulevard Gustave Grégoire 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Cécile YE (Dirigeante), 3 boulevard Gustave Grégoire 02700 TERGNIER.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0122 en date du 06 août 2018

Monsieur Frédéric DZIEWIATKA est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Le Balto, 12 place du Marché Couvert 02300 CHAUNY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Paul DESPREZ (Gérant), 12 place du Marché Couvert 02300 CHAUNY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0123 en date du 06 août 2018

Monsieur Yann BONNET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à KILOUTOU, 155 rue de Fayet 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Marie DELAS (Chef de projets), 1 rue des Précurseurs 59664 VILLENEUVE-D'ASCQ.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0124 en date du 06 août 2018

Monsieur Wouter DE BACKER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à ACTION FRANCE SAS, rue Auguste Delaune – CC Intermarché 02430 GAUCHY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Wouter DE BACKER (Directeur général), 18 rue Goubet 75019 PARIS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0125 en date du 06 août 2018

Monsieur Fabrice JEZEQUEL est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Le Cheval Blanc, 3 place du Colonel Driant 02190 NEUFCHATEL SUR AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Fabrice JEZEQUEL (Gérant), 3 place du Colonel Driant 02190 NEUFCHATEL SUR AISNE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0126 en date du 06 août 2018

Monsieur Lionel BRETON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Groupe GIFI, ZAC de la Vallée 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Lionel BRETON (Responsable Sûreté, Audit et Contrôles), ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2018/0127 en date du 06 août 2018

Madame Emilie DEPLAINE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection situé à Café du Centre, 24 rue Grande 02570 CHEZY SUR MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Emilie DEPLAINE (Gérante), 24 rue Grande 02570 CHEZY SUR MARNE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2010/0191-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Philippe BEST est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à BF AISNE – BURGER KING, Centre Commercial AUCHAN 02100 FAYET.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Philippe BEST (Gérant), Centre Commercial AUCHAN 02100 FAYET.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2011/0177-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Christian TALLEUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à SAS VILLERDIS Leclerc Express, 3 rue Ernest d'Hauterive à VILLERS-COTTERETS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Christian TALLEUX (Président), avenue de la Ferté-Milon à VILLERS-COTTERETS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2011/0185-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Stéphane DONNET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Carrefour, ZAC Ile de France 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès des opérateurs de Monsieur Stéphane DONNET (Directeur du magasin), ZAC Ile de France 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2011/0198-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Bruno COCU est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Ville de Charmes, 9 rue Aristide Briant 02800 CHARMES.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Bruno COCU (Maire), 9 rue Aristide Briant 02800 CHARMES.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2012/0018-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Jamal BOUNOUA est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à ACTAL - Total Marketing France, aire d'Urvillers A26 02690 ESSIGNY LE GRAND.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de l'exploitant ou responsable de la station, aire d'Urvillers A26 02690 ESSIGNY LE GRAND.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0099-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Philippe BEST est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à BEST FOOD DEUX – BURGER KING, Rond-Point de l'Archer 02000 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Philippe BEST (Gérant), Rond-Point de l'Archer 02000 SOISSONS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2014/0080-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Yannick VIGNERON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Carrefour Market - FLOCEAN, rue des Verriers 02170 LE NOUVION EN THIERACHE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Yannick VIGNERON (Gérant), rue des Verriers 02170 LE NOUVION EN THIERACHE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2014/0189-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Frédéric RICHARD est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à ROBERT BOSCH FRANCE SAS, RD 1044 02190 JUVINCOURT ET DAMARY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Frédéric RICHARD (Responsable HSE), RD 1044 02190 JUVINCOURT ET DAMARY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2015/0178-M2018-1 en date du 06 août 2018

Madame Isabelle LASNE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Docks de l'Oise – Point P, quai du Vieux Port 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Isabelle LASNE (Responsable AHN), 150 RUE Adrien Lhomme 60400 NOYON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2015/0201-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Patrick VASSEUR est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Hôtel Première Classe, rue Nicolas Appert 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Patrick VASSEUR (Directeur), rue Nicolas Appert 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2016/0435-M2018-1 en date du 06 août 2018

Madame Isabelle DELAFAITE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à La Poste SA, 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Isabelle DELAFAITE (Directrice), 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2016/0436-M2018-1 en date du 06 août 2018

Madame Isabelle DELAFAITE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à La Poste SA, 162 rue de la Praille 02360 ROZOY-SUR-SERRE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Isabelle DELAFAITE (Directrice), 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2016/0437-M2018-1 en date du 06 août 2018

Madame Isabelle DELAFAITE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à La Poste SA, ZAC CREAPOLE – rue d'Hirson 02140 VERVINS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Isabelle DELAFAITE (Directrice), 7 rue Montesquieu 02000 LAON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2016/0470-M2018-1 en date du 06 août 2018

Monsieur Jean-Marie MENET est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Commune de Morcourt, 2 place Roger Renty 02100 MORCOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Marie MENET (Maire), 2 place Roger Renty 02100 MORCOURT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2010/0001-R2018 en date du 06 août 2018

Madame Stéphanie LEMAIRE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Musée du vermandois, 2 rue de la Chaussée Romaine 02490 VERMAND.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Stéphanie ROGER (Présidente), allée Marie-Christine Monot 02490 VERMAND.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2010/0141-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Marc LEGRAND est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Intermarché, ZAC de l'Univers – boulevard de l'Europe 02300 CHAUNY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Marc LEGRAND (Président), ZAC de l'Univers – boulevard de l'Europe 02300 CHAUNY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2012/0009-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Luc POTTERIE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Centre de Formation d'Apprentis, 1 passage Brise Bêches 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Saadia MARQUIGNY (Directrice), 1 passage Brise Bêches 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2012/0252-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Marc LEGRAND est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à SAS SODIVAL - Intermarché, rue Antoine Parmentier - ZAC de la Vallée 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Marc LEGRAND (Directeur général), rue Antoine Parmentier - ZAC de la Vallée 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2012/0253-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Marc LEGRAND est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Intermarché - SAS VAJERA, 74 rue Blondel 02240 RIBEMONT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Marc LEGRAND (PDG), 74 rue Blondel 02240 RIBEMONT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0021-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Jean-Michel MULLER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Café de la Gare, 13 avenue de Paris 02650 CREZANCY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Michel MULLER (Gérant), 13 avenue de Paris 02650 CREZANCY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0035-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Pascal BOITELLE est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à ALDI REIMS SARL, rue Jacques Brel – ZAC de l'Archer 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de ALDI REIMS SARL, 2 avenue des Bornes 51390 GUEUX.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0046-R2018 en date du 06 août 2018

Madame Agnès ALAVOINE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Friterie Agnès, route nationale 2 "le Calvaire" 02260 LA FLAMENGRIE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Agnès ALAVOINE (Propriétaire), route nationale 2 02260 LA FLAMENGRIE.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0051-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Luc DORIDAM est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Cohesis Distribution, 14 rue de Liesse 02320 SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Luc DORIDAM (Responsable des services techniques), 16 boulevard du Val de Vesle 51684 REIMS CEDEX 2.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0056-R2018 en date du 06 août 2018

Madame Béatrice BLONDE est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à MONOP STATION SAS, place André Baudez 02100 SAINT-QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Béatrice BLONDE (Manager de direction), place André Baudez 02100 SAINT-QUENTIN.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0065-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Olivier DEVRON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Mairie de Montreuil-aux-Lions, 55 avenue de Paris 02310 MONTREUIL-AUX-LIONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Olivier DEVRON (Maire), 55 avenue de Paris 02310 MONTREUIL-AUX-LIONS.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0074-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Christian CROHEM est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Ville de Tergnier - DOJO, rue André Huard 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Christian CROHEM (Maire), place Paul Doumer 02700 TERGNIER.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0187-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Thierry GOVAERTS est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à SCP de vétérinaires Jean-Marc Vignon-Thierry Govaerts, 3 rue du Général Foy 02500 HIRSON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Thierry GOVAERTS (Associé co-gérant), 3 rue du Général Foy 02500 HIRSON.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0191-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Dominique POTART est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à Commune de Autremencourt, 8 rue du Château 02250 AUTREMENCOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Dominique POTART (Maire), 8 rue du Château 02250 AUTREMENCOURT.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

Arrêté n° 2013/0199-R2018 en date du 06 août 2018

Monsieur Clément GAUTHIER est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'installation d'un système de vidéoprotection situé à GIE LAON CHAMBRY – Grand Frais, rue Voltaire 02000 LAON CHAMBRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Thiéry DRIANT (Directeur de zone), rue Voltaire 02000 LAON CHAMBRY.

Fait à LAON, le 06 août 2018

Pour le préfet et par délégation  
Le chef de cabinet  
Signé : Pierre GRANGÉ

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

*Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté n° 2018-458 en date du 23 août 2018  
relatif à la fixation des dates d'ouverture des vendanges  
et des dates de la fin la cueillette pour l'année 2018

**ARRÊTE**

Les dates d'ouverture des vendanges 2018 dans le département de l'Aisne sont fixées, pour les cépages CHARDONNAY, PINOT NOIR et MEUNIER, conformément au calendrier annexé au présent arrêté.

Fait à LAON, le 23 août 2018

Le Préfet  
Signé: Nicolas BASSELIER

## ANNEXE

Département de l'Aisne  
Vendanges 2018

Communes	Crus		
	Chardonnay	Pinot Noir	Meunier
AZY-SUR-MARNE	27 août 18	27 août 18	27 août 18
BARZY-SUR-MARNE	25 août 18	27 août 18	25 août 18
BAULNE-EN-BRIE	1 sept. 18	30 août 18	28 août 18
BEZU-LE-GUERY	31 août 18	31 août 18	29 août 18
BLESMES	1 sept. 18		27 août 18
BONNEIL	27 août 18	27 août 18	27 août 18
BRASLES	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
CELLES-LES-CONDE	1 sept. 18	28 août 18	28 août 18
LA CHAPELLE-MONTHODON	1 sept. 18	31 août 18	28 août 18
CHARLY-SUR-MARNE	29 août 18	29 août 18	27 août 18
CHARTEVES			27 août 18
CHATEAU-THIERRY	29 août 18	27 août 18	27 août 18
CHEZY-SUR-MARNE	27 août 18	27 août 18	27 août 18
CHIERRY	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
CONNIGIS	1 sept. 18	28 août 18	28 août 18
COURTEMONT-VARENNE	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
CREZANCY	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
CROUTTES-SUR-MARNE	29 août 18	29 août 18	27 août 18
DOMPTIN	31 août 18	31 août 18	29 août 18
ESSOMES-SUR-MARNE	28 août 18	28 août 18	28 août 18
ETAMPES-SUR-MARNE	27 août 18	27 août 18	27 août 18
FOSSOY	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
GLAND	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
JAULGONNE	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
MEZY-MOULINS	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
MONTHUREL	1 sept. 18	28 août 18	28 août 18
MONTREUIL-AUX-LIONS	31 août 18	31 août 18	29 août 18
MONT-SAINT-PERE	1 sept. 18	30 août 18	27 août 18
NESLES-LA-MONTAGNE	27 août 18	27 août 18	27 août 18
NOGENTEL	29 août 18	29 août 18	27 août 18
NOGENT-L'ARTAUD			27 août 18
PASSY-SUR-MARNE	25 août 18	27 août 18	25 août 18
PAVANT	29 août 18	29 août 18	27 août 18
REUILLY-SAUVIGNY		30 août 18	27 août 18
ROMENY-SUR-MARNE	29 août 18	29 août 18	27 août 18
SAINT-AGNAN	1 sept. 18	30 août 18	29 août 18
SAULCHERY	29 août 18	29 août 18	27 août 18
TRELOU-SUR-MARNE	27 août 18	27 août 18	27 août 18
VILLIERS-SAINT-DENIS	29 août 18	29 août 18	27 août 18

PREFECTURE DE L' AISNE  
DCL -BRGE  
VU pour être annexé  
à mon arrêté en date de ce jour  
Fait à LAON, le 23 août 2018  
Le Préfet  
Signé : Nicolas BASSELIER

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Environnement - Unité gestion installations classées pour la protection de l'environnement, déchets*

Arrêté préfectoral n° IC/2018/113 en date du 21 août 2018  
portant renouvellement de la Commission de suivi de site (CSS)  
pour le site de la société ARF à VENDEUIL

LE PRÉFET DE L' AISNE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D' HONNEUR  
OFFICIER DE L' ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1 et R.125-5, R.125-8 à R.125-8-5 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° IC/2006/089 du 02 juin 2006 autorisant la société ARF à exploiter une activité de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux et de traitement par désorption thermique de terres ou minéraux pollués à VENDEUIL ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° IC/2013/132 en date du 19 septembre 2013 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour le site de la société ARF sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° IC/2013/169 du 19 décembre 2013 autorisant l'exploitation d'une installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux par la société ARF sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY ;

**VU** l'arrêté préfectoral complémentaire n° IC/2015/011 en date du 28 janvier 2015 portant modification de la commission de suivi de site (CSS) pour le site de la société ARF sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler la commission de suivi de site (CSS) pour le site de la ARF sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY, la durée du mandat des membres de la commission étant fixée à cinq ans et arrivant à échéance le 18 septembre 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

### ARTICLE 1 : PÉRIMÈTRE DE LA COMMISSION

Il est procédé au renouvellement de la commission de suivi de site, prévue à l'article L.125-2-1 du code de l'environnement, autour des installations de la société ARF, sises sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY, installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation en vertu des arrêtés préfectoraux des 02 juin 2006 et 19 décembre 2013 susvisés.

### ARTICLE 2 : COMPOSITION

La Commission de suivi de site (CSS) visée à l'article 1 est composée comme suit :

#### Collège « Administrations de l'Etat » :

- Monsieur le Préfet de l'Aisne ou son représentant,
- Madame le Chef du Service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé ou son représentant.

#### Collège « Elus des Collectivités territoriales » :

- Le maire de la commune de VENDEUIL ou son représentant,
- Le maire de la commune de TRAVECY ou son représentant,
- Le maire de la commune d'ACHERY ou son représentant,
- Le maire de la commune de BRISSAY-CHOIGNY ou son représentant,
- Le maire de la commune de BRISSY-HAMEGICOURT ou son représentant,
- Le maire de la commune de DANIZY ou son représentant,
- Le maire de la commune de LA FERRE ou son représentant,
- Le maire de la commune de LIEZ ou son représentant,
- Le maire de la commune de MAYOT ou son représentant,
- Le maire de la commune de MOY-DE-L' AISNE ou son représentant,
- Le maire de la commune de REMIGNY ou son représentant,
- Le maire de la commune d'ITANCOURT ou son représentant.

#### Collège « Exploitants » :

- Monsieur Jean-Luc FLAMME, Président-Directeur Général de la société ARF ;
- Monsieur Christian POLLIN, Directeur Technique du site de VENDEUIL ;
- Monsieur Jean-Marc BALANDIER, Chimiste, Conseiller à la Sécurité et au Transport de Matières Dangereuses ;
- Monsieur Régnald DUFETEL, Responsable QHSE.

#### Collège « Salariés de l'installation » :

- Monsieur Emmanuel MEYZA, directeur des relations publiques du site ARF à SAINT-REMY-DU-NORD.

#### Collège « Riverains » :

- Madame Marie-Jeanne PELLETIER, riveraine de la commune de VENDEUIL ;
- Monsieur Jacques HUET, riverain de la commune de VENDEUIL ;
- Monsieur le Président de l'Association PICARDIE NATURE ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association VIE & PAYSAGE ou son représentant.

### ARTICLE 3 : PRÉSIDENTE ET BUREAU

Le Préfet nomme le Président, sur proposition de la commission. Le Préfet nomme également le bureau de la commission, composé d'un représentant par collège, chacun de ces représentants étant proposé par les membres de son collège.

Le secrétariat est assuré par les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

### ARTICLE 4 : DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Tout membre qui, au cours de son mandat, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

### ARTICLE 5 : RÉUNIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau. L'ordre du jour des réunions est fixé par le bureau.

Sauf cas d'urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis quatorze jours avant la date de réunion. Les réunions peuvent être ouvertes au public sur décision du bureau.

La commission peut entendre, sur décision de son président, toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Le fonctionnement de la commission est défini dans le règlement intérieur adopté lors de la première réunion conformément aux dispositions des articles R.125-8-3 à R.125-8-5 du code de l'environnement.

### ARTICLE 6 : ABROGATION

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2013 complété et modifié portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour le site de la société ARF situé à VENDEUIL.

### ARTICLE 7 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En matière de voies et délais de recours, le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS Cedex, par toute personne intéressée, dans les deux mois qui suivent sa publication.

### ARTICLE 8 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, Madame la sous-préfète de Saint-Quentin, le directeur départemental des territoires de l'Aisne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'inspecteur des installations classées sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la présente commission.

Fait à LAON, le 21 août 2018

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne  
Signé : Pierre LARREY

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

*Secrétariat Général*

Arrêté n° 2018-456 en date du 13 Juillet 2018 relatif  
à la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents  
à l'égard des agents de la fonction publique territoriale et établissements non affiliés  
au centre de gestion de la fonction publique territoriale  
du département de l'Aisne pour la Ville de SOISSONS

LE PREFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015, relatif à la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des agents de la fonction publique territoriale et établissements non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Aisne et ses arrêtés préfectoraux modificatifs des 20 septembre 2016 et 23 février 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2017 modifié, relatif à la désignation des médecins membres du comité médical et de la commission de réforme départementale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GILBERT en qualité de Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Aisne ;

**Vu** la convention du 21 juillet 2015 entre Monsieur le Préfet de l'Aisne et Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Aisne relative au transfert du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme territoriale pour les établissements non affiliés ;

**Vu** l'arrêté municipal du 17 mai 2018 de Monsieur le Maire de Soissons relatif à la désignation des représentants de la collectivité siégeant en commission de réforme ;

**Sur** proposition de Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Aisne ;

## ARRETE

**Article 1er:**

la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des agents de la Ville de SOISSONS est fixée comme suit :

« Le comité médical comprend deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoint pour l'examen de cas relevant de sa qualification, un spécialiste de l'affection pour laquelle est demandé le bénéfice du CLM ou CLD prévu à l'article 57 (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée soit :

- M. le Docteur Claude WEBER, médecin généraliste titulaire
- M. le Docteur Jamal CHOUKRI, médecin généraliste titulaire
  
- M. le Docteur Philippe GASNIER, médecin psychiatre titulaire
- M. le Docteur Olivier BROCHART, médecin psychiatre suppléant

La commission de réforme comprend :  
en qualité de représentants du corps médical :

Les médecins du comité médical

en qualité de Président :

Monsieur Marcel LALONDE, représenté par Madame Josiane TERRANI  
Suppléant : M. Hervé MUZART

en qualité de représentants de la ville de SOISSONS :

*Titulaires :*

Monsieur Alain CREMONT  
**Monsieur Dominique BONNAUD**  
**Monsieur Olivier ENGRAND**

*Suppléants :*

Monsieur Claude POTIER  
  
Monsieur Pierre BUREAU  
Monsieur François HANSE

en qualité de représentants du personnel :

-pour les agents de catégorie A :

*Titulaire :*

Madame Marie Danielle BENCTEUX

*Suppléant :*

Madame Nathalie MONTCRIOL

-pour les agents de catégorie B :

*Titulaires :*

Madame Sabine BERNARD  
Monsieur Patrick DUMAIRE

*Suppléants :*

Madame Patricia LANGLAIS-VOTTE  
Madame Brigitte LEFRANC

-pour les agents de catégorie C :

*Titulaires :*

Monsieur Hervé DUMENIL  
Monsieur Henri THOMAS

*Suppléants :*

Madame Angélique BARDOT  
Madame Laurence FAVRI »

**Article 2 :**

Le siège et le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme pour les agents de la ville de SOISSONS sont fixés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne, 14 rue Quittelier 02300 CHAUNY.

**Article 3 :**

La participation des représentants de la collectivité prend fin à l'issue de leur mandat d'élu, celle des représentants des personnels se termine à l'issue des prochaines élections professionnelles, après nomination de leurs successeurs.

**Article 4 :**

Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux sus visés des 30 septembre 2015, 20 septembre 2016 et 23 février 2017.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale, Monsieur le Président du Centre de Gestion de CHAUNY et Monsieur le Maire de la Ville de SOISSONS sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 13 Juillet 2018,

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,  
Le Directeur départemental de la cohésion sociale,  
Signé : Emmanuel GILBERT

Arrêté n° 2018-457 en date du 13 Juillet 2018 relatif  
à la composition du comité médical et de la commission de réforme compétents  
à l'égard des agents de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois

LE PREFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2017 modifié, relatif à la désignation des médecins membres du comité médical et de la commission de réforme départementale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GILBERT en qualité de Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Aisne ;

**Vu** la convention du 29 mai 2013 relative au transfert du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme territoriaux au Centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois du 16 janvier 2017 proposant de confier la gestion du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme au Centre de Gestion de l'Aisne ;

**Vu** la convention du 17 février 2017 entre Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois et Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Aisne, relative au transfert du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme territoriale pour les agents de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois ;

**Vu** la désignation des représentants de la collectivité et des personnels de la Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois ;

**Sur** proposition de Monsieur le Président du Centre de gestion de l'Aisne ;

#### ARRETE

##### **Article 1er:**

Un comité médical et une commission de réforme départementaux, compétents à l'égard des agents relevant de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois sont constitués auprès du centre de gestion de l'Aisne.

Le comité médical comprend deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoint pour l'examen de cas relevant de sa qualification, un spécialiste de l'affection pour laquelle est demandé le bénéfice du CLM ou CLD prévu à l'article 57 (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée soit :

- M. le Docteur Claude WEBER, médecin généraliste titulaire
- M. le Docteur Jamal CHOUKRI, médecin généraliste titulaire
  
- M. le Docteur Philippe GASNIER, médecin psychiatre titulaire
- M. le Docteur Olivier BROCHART, médecin psychiatre suppléant

##### **Article 2:**

La commission de réforme comprend

En qualité de représentants du corps médical :

Les médecins du comité médical visés ci-dessus

En qualité de Président :

Monsieur Marcel LALONDE, représenté par Madame Josiane TERRANI  
Suppléant : M. Hervé MUZART

En qualité de représentants de l'administration :

*Titulaires :*

Madame Françoise JACOB

Monsieur Patrick MERLINAT

*Suppléants :*

Monsieur Christophe FRANCOIS  
Monsieur Christian MOIRET

Monsieur Roland MORTELLI  
Monsieur Philippe LEMOINE

en qualité de représentants du personnel :

-pour les agents de catégorie A :

*Titulaire :*

Madame Dominique BARRERE

Madame Audrey CHNITI

*Suppléant :*

Monsieur Nicolas DEVAUX

-pour les agents de catégorie B :

*Titulaires :*

Madame Marie-Christine QUENTIN

Monsieur Gaël OZZOLA

*Suppléants :*

Madame Corinne ENNUYER

Monsieur Gaylord DECAMPS

-pour les agents de catégorie C :

*Titulaires :*

Madame Corinne GAUDEFROY

Monsieur David HEQUET

*Suppléants :*

Madame Sylvie GUILMAIN  
Monsieur Stéphane CARTIER

Monsieur Bruno DEBLOOS

**Article 3 :**

Le siège et le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois sont fixés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne, 14 rue Quittelier 02300 Chauny.

**Article 4 :**

La participation des représentants de la collectivité prend fin à l'issue de leur mandat d'élu, celle des représentants des personnels se termine à l'issue des prochaines élections professionnelles, après nomination de leurs successeurs.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale, Monsieur le Président du Centre de Gestion de CHAUNY et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinois, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 13 Juillet 2018,

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,  
Le Directeur départemental de la cohésion sociale,  
Signé : Emmanuel GILBERT